



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 15 janvier 2019 à 19 h
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Nataliya HOROKHOVSKA, Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Michael Chartrand, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, Poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 09.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 09, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA19 12001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 à 19 h

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 à 19 h, en y retirant l'item 40.06 :

40.06 Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.34 visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 19 novembre 2018.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12002

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2018, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018, à 9 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2018, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018, à 9 h.

ADOPTÉE

10.04

CA19 12003

Modifier la convention de services d'inspection et entretien préventif des systèmes CVAC (CA 17 12189), conclue avec la firme Kolostat inc. et augmenter le montant forfaitaire, prévu au bordereau de soumission ainsi qu'à la résolution CA17 12189, d'une somme annuelle de 10 066,06 \$, taxes incluses, portant le montant total du contrat à 540 738,92 \$, taxes incluses - Autoriser la réaffectation des crédits au montant de 50 330,30 \$ en provenance des contingences vers le contrat - Abroger la résolution CA18 12160

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De modifier la convention de services d'inspection et entretien préventif des systèmes CVAC (CA17 12189), initialement conclue entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et la firme Kolostat inc. (ci-après appelé « entrepreneur »), afin d'ajouter certaines responsabilités à l'entrepreneur n'étant pas initialement prévues au forfait et d'augmenter le montant forfaitaire prévu au bordereau de soumission ainsi qu'à la résolution CA17 12189 d'une somme annuelle de 10 066,06 \$, taxes incluses, portant le montant total du contrat à 540 738,92 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'avenant 1 joint au présent dossier.

D'autoriser la réaffectation des crédits au montant de 50 330,30 \$ en provenance des contingences vers le contrat.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

La présente résolution abroge la résolution CA18 12160.

ADOPTÉE

20.01 1171154004

CA19 12004

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 24 novembre au 31 décembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour les périodes comptables du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de novembre 2018

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 24 novembre au 31 décembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour les périodes comptables du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de novembre 2018.

ADOPTÉE

30.01 1188178003

M. Luis Miranda, maire d'arrondissement, demande la suspension de la séance à 19 h 11.

La séance reprend à 19 h 17.

CA19 12005

Adhérer au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal - Accepter l'offre de service à venir du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adhérer au plan d'action proposé par le SDSS.

D'accepter l'offre à venir du SDSS pour la gestion du projet visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

De s'engager à maintenir en bon état et en conformité avec la réglementation en vigueur les clôtures extérieures faisant l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de mise aux normes des installations aquatiques.

ADOPTÉE

30.02 1180965013

CA19 12006

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la reconstruction des conduites d'aqueduc et des branchements de services sur l'avenue des Tourelles, la Place de Verdelles et sur l'avenue de Chaumont de l'arrondissement d'Anjou et le remplacement de la conduite d'égout sur l'avenue de Chaumont

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la reconstruction des conduites d'aqueduc et des branchements de services sur l'avenue des Tourelles, la Place de Verdelles et sur l'avenue de Chaumont de l'arrondissement d'Anjou ainsi que le remplacement de la conduite d'égout sur l'avenue de Chaumont.

ADOPTÉE

30.03 1187715010

CA19 12007

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'un bâtiment commercial situé au 6800 du boulevard Louis-H. La Fontaine

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 décembre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction d'un bâtiment commercial, située au 6800 du boulevard Louis-H. La Fontaine sur le lot 1 005 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Nicolas Morel, sous le numéro 361 de ses minutes, daté du 11 octobre 2018, ainsi qu'aux plans datés du 9 novembre 2018 et au plan projet d'implantation révisé en date du 6 décembre 2018 réalisés par Quanta Architecture.

D'accorder pour la réalisation du projet d'une nouvelle construction, une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser qu'il y ait 57 cases de stationnement sur le lot 1 005 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, alors que 60 cases de stationnement sont requises pour un hôtel de 70 chambres.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1187133027

CA19 12008

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7810 de l'avenue d'Aubigny

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7810 de l'avenue d'Aubigny, sur le lot numéro 1 113 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant variant de 7,67 mètres à 3,13 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 23 octobre 2018, sous le numéro 37 170 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1187133026

CA19 12009

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement et la modification de la façade principale d'un bâtiment résidentiel situé au 7681 de l'avenue de Montpensier

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 décembre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement et de modification de la façade principale d'un bâtiment résidentiel, situé au 7681 de l'avenue de Montpensier sur le lot 1 114 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Jean Lamarche, sous le numéro 31496 de ses minutes, daté du 22 novembre 2018, ainsi qu'aux perspectives couleurs réalisées par M. Benoit Jacques, estampillés en date du 20 novembre 2018 et aux plans réalisés par « Michel Lemieux architecte » datés du 19 novembre 2018.

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser un taux de cour arrière de 36,42 % sur le lot 1 114 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, alors qu'un taux de cour arrière de 40 % est requis dans la zone H-408.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1187133028

CA19 12010

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'une habitation bifamiliale isolée avec un logement au sous-sol, faisant suite à des travaux de démolition, située au 7022 de l'avenue Baldwin

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 5 novembre 2018, sous réserve de modifications à l'architecture;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction d'une habitation bifamiliale isolée avec un logement au sous-sol, située au 7022 de l'avenue Baldwin, sur le lot numéro 1 111 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans datés de novembre 2018, réalisé par « Plan Image » et au photomontage couleur estampillé le 13 novembre 2018, accompagnant la demande de permis 3001431524, datée du 15 juin 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1187133029

CA19 12011

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 8650 du boulevard Métropolitain Est

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 3 décembre 2018;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 8650 du boulevard Métropolitain Est, sur le lot numéro 1 111 747 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans produits par la firme « Jutras architecture », datés du 12 novembre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1187133030

CA19 12012

Édicter en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.35 visant à déterminer les conditions de délivrance des permis de stationnement réservés aux résidents (SRRR) et les permis de stationnement réservés aux intervenants offrant des services de soutien à domicile dans les secteurs 188 et 189

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.35 aux fins de déterminer les rues ou parties de rues, les jours, les heures et les périodes où le stationnement sur rues est réservé aux résidents et fixant les conditions pour l'obtention des permis de stationnement afin de donner accès à la zone 188 aux résidents de l'ensemble de la section de la place des Groseilliers, comprises entre le boulevard des Galeries-d'Anjou et la limite de l'arrondissement, ainsi qu'aux résidents des immeubles portant les numéros civiques 7180 à 7184 et 7190 à 7192 de la rue Radisson.

Cette ordonnance maintient les conditions de délivrance des permis de stationnement dans la zone 189 et conserve la signalisation requise à cet effet et toute autre réglementation en vigueur.

La présente ordonnance abroge l'ordonnance RCA 1333-O.3

ADOPTÉE

40.07 1181462023

CA19 12013

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-17), afin d'interdire l'utilisation d'un appareil à ultrasons visant à faire fuir les animaux

Le conseiller Andrée Hénault donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-17), afin d'interdire l'utilisation d'un appareil à ultrasons visant à faire fuir les animaux, et dépose le projet de règlement.

40.08 1185365029

CA19 12014

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA 142)

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA 142) et dépose le projet de règlement.

40.09 1181462022

CA19 12015

Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage de véhicules récréatifs, de remorques ainsi que de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage de véhicules récréatifs, de remorques et de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.10 1185947015

CA19 12016

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-1), afin d'ajuster le tarif pour l'obtention d'un permis de stationnement sur un terrain de stationnement près de l'avenue de Chaumont ou un stationnement public autorisé par ordonnance (annexe E)

Vu l'avis de motion numéro CA18 12323 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA140-1), donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance extraordinaire du 13 décembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 13 décembre 2018 par sa résolution CA18 12323;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-1), afin d'ajuster le tarif pour l'obtention d'un permis de stationnement sur un terrain de stationnement près de l'avenue de Chaumont ou un stationnement public autorisé par ordonnance (annexe E).

ADOPTÉE

40.11 1185365028

CA19 12017

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin d'ajouter l'usage vente au détail de cannabis, de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages

Vu l'avis de motion numéro CA18 12281 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), donné par la conseillère Lynne Shand à la séance du 6 novembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 6 novembre 2018 par sa résolution CA18 12283;

Attendu qu'à la suite du dépôt du second projet de règlement, des modifications ont été apportées et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages, avec la modification du chiffre « 2. » de l'article suivant : « 2. *Le tableau de l'article 132* », par le chiffre « 3. ».

ADOPTÉE

40.12 1185365026

CA19 12018

Approuver l'entente locale à intervenir entre l'arrondissement d'Anjou et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFR-301)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente à intervenir entre l'arrondissement d'Anjou et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301), relativement aux conditions de travail relevant de la compétence de l'arrondissement.

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, ladite entente.

ADOPTÉE

50.01 1183377001

CA19 12019

Nommer monsieur Marc Dussault au poste de directeur à la Direction des travaux publics à compter du 4 février 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Marc Dussault au poste de directeur à la Direction des travaux publics, à compter du 4 février 2019.

ADOPTÉE

50.02 1183377002

CA19 12020

Nommer les membres de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de la Commission des travaux publics, de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe et de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De désigner les membres du conseil de l'arrondissement d'Anjou ci-après à la présidence des commissions en regard de chacun d'eux, à savoir:

- Mme Lynne Shand à la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- Mme Andrée Hénault à la Commission des travaux publics;
- Mme Kristine Marsolais à la Commission des services administratifs, relations avec les citoyens et greffe;
- M. Richard Leblanc à la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social.

De nommer tous les élus membres de chacune des commissions.

Le maire fait partie d'office de toutes les commissions, et il a droit d'y voter.

Ces nominations remplacent, à compter des présentes, celles adoptées en vertu de la résolution numéro CA17 12276 adoptée le 14 décembre 2017.

ADOPTÉE

51.01 1187169023

CA19 12 1

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 19 novembre 2018

- Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 19 novembre 2018.

60.01 1180739014

CA19 12 2

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 7 novembre 2018

- Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 7 novembre 2018.

60.02 1182911038

CA19 12 3

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 6 novembre 2018

- Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 6 novembre 2018.

60.03 1182911037

CA19 12 4

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 8 novembre 2018

- Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 8 novembre 2018.

60.04 1182911039

CA19 12 5

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2018

- Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2018.

60.05 1187133025

CA19 12021

Levée de la séance

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 29.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
5 février 2019.